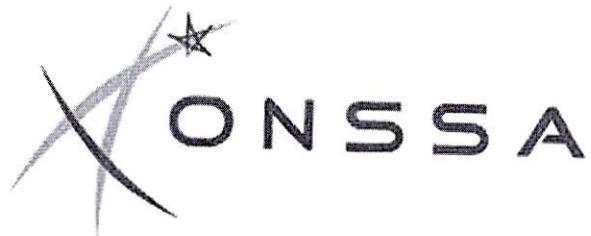


**OFFICE NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE DES  
PRODUITS ALIMENTAIRES**



**PROGRAMME DES EXAMENS D'APTITUDE  
PROFESSIONNELLE AU PROFIT DES CADRES ET  
AGENTS STATUTAIRES**

**- EXERCICE 2023 -**



**DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE  
DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES ET SUPPORT  
SERVICE DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

OFFICE NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES  
DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE  
DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES ET SUPPORT  
SERVICE DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

**CALENDRIER DES EXAMENS D'APTITUDE**  
**PROFESSIONNELLE AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS**  
**DES TECHNICIENS ET DES ADJOINTS TECHNIQUES**  
**(CADRES ET AGENTS STATUTAIRES)**

**EXERCICE 2023**

| GRADES D'ACCES                          | NOMBRES DE CANDIDATS POTENTIELS | DATE DE DEROULEMENT | DATE DE CLOTURE DE DEPOT DES DOSSIERS |
|---|---------------------------------|---------------------|---------------------------------------|
| Technicien 1 <sup>er</sup> grade        | 1                               | 10 Décembre 2023    | 30 Novembre 2023                      |
| Technicien 2 <sup>ème</sup> grade       | 163                             | 10 Décembre 2023    | 30 Novembre 2023                      |
| Technicien 3 <sup>ème</sup> grade       | 8                               | 10 Décembre 2023    | 30 Novembre 2023                      |
| Adjoint technique 1 <sup>er</sup> grade | 4                               | 10 Décembre 2023    | 30 Novembre 2023                      |
| Administrateur 2 <sup>ème</sup> grade   | 1                               | 10 Décembre 2023    | 30 Novembre 2023                      |



# **SOMMAIRE**

|   | <b>ANNEXE</b> | <b>PAGE</b> |
|---|---------------|-------------|
| <b>Calendrier</b>                             |               | <b>1</b>    |
| <b>Présentation</b>                           |               | <b>3</b>    |
| <b>Adjoint technique 1<sup>er</sup> grade</b> | <b>1</b>      | <b>7</b>    |
| <b>Technicien de 1<sup>er</sup> Grade</b>     | <b>2</b>      | <b>10</b>   |
| <b>Technicien de 2<sup>ème</sup> Grade</b>    | <b>3</b>      | <b>16</b>   |
| <b>Technicien de 3<sup>ème</sup> Grade</b>    | <b>4</b>      | <b>22</b>   |
| <b>Administrateur 2<sup>ème</sup> Grade</b>   | <b>5</b>      | <b>28</b>   |

# PRESENTATION

*Au titre de l'exercice 2023, l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires organise, **cinq (05) examens d'aptitude professionnelle au profit du personnel statutaire de l'ONSSA.***

Soucieuse d'une application stricte et rigoureuse des règles fixées à cette opération, la Direction Générale invite l'ensemble des responsables hiérarchiques et tous les candidats au respect des conditions et des mesures préalables suivantes :

## **1. Le dossier de candidature :**

Tout dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- a- Une demande de participation à l'examen d'aptitude professionnelle ;**
- b- Une fiche de renseignement (dont modèle en annexes) dûment validée et signée par le supérieur hiérarchique du candidat ;**
- c- Une copie de la carte nationale d'identité ;**
- d- Une copie des six dernières fiches de notation se rapportant aux années 2017 à 2022**

Les candidats sont invités à envoyer leur dossier de candidature sous format électronique via l'adresse e-mail suivante : **eap@onssa.gov.ma**

Le délai d'envoi est fixé dans le calendrier des examens. A ce titre, tout candidat est tenu de respecter les délais prescrits (voir calendrier et annexes) et aucune demande ne sera prise en considération si elle parvient à l'ONSSA (Direction Administrative et Financière/DAF) hors des délais fixés.

**Les documents en format papier ne seront pas pris en compte.**

## **2. Les conditions réglementaires d'ancienneté :**

L'ancienneté exigée doit être conforme au décret n° 2.22.611 du 7 Septembre 2022 modifiant le décret n° 2.04.403 du 2 Décembre 2005 fixant les conditions d'avancement des fonctionnaires de l'Etat dans le grade ou dans le cadre et notamment l'article 3 qui stipule que l'avancement par voie d'examen est fixé dans la limite annuelle de 14 %, pour les candidats ayant au moins 6 années d'ancienneté dans leur grade.



### **3. La note professionnelle**

Cette note est calculée sur la base des notes d'évaluation professionnelle attribuées au candidat, par ses supérieurs hiérarchiques, au cours des six dernières années précédant l'organisation de l'examen. Pour les examens de cette année, la note professionnelle de chaque candidat serait la moyenne des années 2022-2021-2020-2019-2018 et 2017.

### **4. La nature des épreuves :**

Les épreuves sont régies par les textes portant règlement de chaque examen. Elles sont liées en général à l'option choisie par le candidat ainsi que le savoir et les aptitudes exigées pour l'accès à un grade donné (voir annexes ci-joints).

### **5. Le travail personnel :**

Conformément à la réglementation en vigueur régissant les examens d'aptitude professionnelle, le candidat est appelé à préparer un travail personnel qui doit être exposé devant le jury lors du déroulement de l'épreuve orale.

Les examens concernés sont ceux relatifs à l'accès aux grades suivants :

- Accès au grade de Technicien 1<sup>er</sup> grade ;
- Accès au grade de Technicien 2<sup>ème</sup> grade.

Afin d'aider les candidats à une meilleure préparation de leur travail personnel, la Direction Administrative et Financière, propose les orientations et les conseils suivants :

- a. Conformément à la réglementation en vigueur, le thème choisi par le candidat, doit être en relation avec l'option choisie.
- b. Le travail personnel présenté par le candidat doit être soumis à l'avis du supérieur hiérarchique immédiat. Celui-ci est tenu de vérifier que le travail présenté n'est pas une copie d'un rapport déjà produit par l'Administration et qu'il porte un intérêt particulier à celle-ci.
- c. Dans le cas où il s'est avéré que le candidat a exploité un travail déjà produit par l'administration, il est appelé à préciser sa contribution, son apport personnel (critique, analyse, etc...) et sa professionnalité acquise lors de son parcours dans l'administration.
- d. Compte tenu de l'importance de l'examen pour lequel la réglementation a instauré ce travail, celui-ci doit être structuré en adoptant une méthodologie utilisée pour une dissertation à caractère universitaire et ce, de la manière suivante :

**Introduction : Comportant les éléments constitutifs suivants :**

- Cadrage du sujet traité ;
- Intérêt du sujet ;
- Problématique ;

- Annonce du plan ;

**Développement :** Composé de deux parties en général et trois au maximum.

**Conclusion :** Décrivant les contraintes et les recommandations.

A cet effet, il y a lieu de signaler que la Direction Administrative et Financière rejettéra automatiquement tout travail personnel copié d'un document déjà réalisé. Chaque document doit mentionner sur la page de garde ce qui suit :

- Thème choisi par le candidat ;
- Identification du candidat (Nom et Prénom) ;
- Option choisie ;
- Affectation actuelle ;
- Type d'examen et session ;

## **6. Transmission à la Direction Administrative et Financière**

Pour les examens d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de Technicien 1<sup>er</sup> grade, Technicien 2<sup>ème</sup> grade les candidats sont invités à **envoyer leurs travaux, avec avis du supérieur hiérarchique**, sous format électronique via l'adresse e-mail suivante : **eap@onssa.gov.ma** Ce document ne doit pas dépasser 20 à 30 pages.

Les candidats doivent **respecter le délai** prescrit pour l'envoi de ces travaux, pour qu'ils soient transmis aux membres de jury dans un délai raisonnable qui leur permettra de les étudier avant la soutenance. **La non-réception des travaux dans les dates définies pour chaque grade entraîne le rejet de la demande.**

## **7. Soutenance du travail personnel**

Pour permettre à la Direction Administrative et Financière et aux différents jurys de mieux gérer les examens d'aptitude professionnelle dans les délais impartis, le candidat est tenu de respecter la date et l'heure de déroulement de l'épreuve orale et de présenter son travail personnel d'une manière succincte ne dépassant pas 15 à 30 minutes.

Lors de la soutenance du travail personnel, le candidat peut avoir recours à d'autres moyens d'illustration (photo, carte, diapo, transparent ....), et ce après concertation avec le jury de son option.

Enfin, la Direction Administrative et Financière incite tous les candidats à fournir des efforts importants lors de ce travail en insistant sur :

- Le choix d'un sujet pertinent, d'actualité et qui va servir à l'administration ;
- Un document bien préparé, bien structuré et avec des résultats réalistes et utiles ;

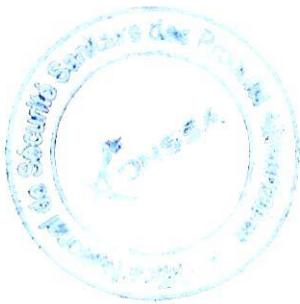


- Un exposé suffisamment préparé, outillé et bien illustré ;
- Une défense de son travail, suffisante et convaincante.



## **ANNEXE 1**

# **ACCES AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE 1<sup>ER</sup> GRADE (ECHELLE 8)**



## I-DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES :

1- Décret n°2.10.452 du 29 Octobre 2010 portant statut particulier du corps interministériel des adjoints techniques.

2- Arrêté du Ministre délégué Auprès du Premier Ministre Chargé de la Modernisation des Secteurs Publics n° 1178.11 en date du 27 Avril 2011 fixant les conditions, les modalités et le programme de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> grade (BO n° 5950 en date du 09 Juin 2011).

### 3-Conditions requises :

L'examen est ouvert aux adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> grade, recrutés par l'ONSSA, comptant au moins six (6) années de service effectif en cette qualité.

### 4-Contenu des épreuves :

L'examen comportera une seule épreuve écrite :

| <b><u>Epreuve Ecrite :</u></b>  | <b>Durée</b>      | <b>Coefficient</b> |
|---|-------------------|--------------------|
| Se rapportant aux activités et tâches liées au grade supérieur ou aux attributions de l'office.                                       | 3H                | 3                  |
| <b><u>Epreuve orale :</u></b>   | <b>Durée</b>      | <b>Coefficient</b> |
| -Entretien avec le jury sur les épreuves écrites, les activités du candidat et ses aptitudes à assumer les tâches du grade supérieur. | Entre 15 et 30 mn | 3                  |

L'épreuve écrite peut être rédigée en langue arabe ou française, au choix du candidat.

### 5- Note finale

Note Finale = 
$$\frac{(\text{Moy des notes des épreuves d'examen}) * 70 + (\text{Moy des notes professionnelles}) * 30}{100}$$



**II- MODALITES DU DEROULEMENT DE L'EXAMEN D'APTITUDE  
PROFESSIONNELLE :**

**1 - Date de l'ouverture de l'examen :**

L'examen sera ouvert le **10 Décembre 2023**.

**2 - Envoi des dossiers de candidatures :**

Les dossiers de candidature doivent être adressés à la Direction Administrative et Financière avant le **30 Novembre 2023, délai de rigueur**.

## **ANNEXE 2**

# **ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN 1<sup>ER</sup> GRADE (ÉCHELLE 11)**



## I-DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES :

1-Décret n° 72.05.2 du 2 Décembre 2005 portant statut particulier du corps interministériel des techniciens.

2- Arrêté du Ministre Chargé de la modernisation des secteurs publics n°2622.06 du 23 chaoual 1427 du (15 Novembre 2006) portant règlement de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de 1<sup>er</sup> grade (BO n°5482 du 14 Décembre 2006) ;

3-Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime du 19 Aout 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de 1<sup>er</sup> grade (Echelle 11-Agents statutaires), de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires.

### 4-Conditions requises :

L'examen est ouvert aux **Techniciens de 2<sup>ème</sup> grade**, recrutés par l'ONSSA, comptant au moins six (6) années de service effectif en cette qualité.

### 5-Contenu des épreuves :

L'examen comportera une seule épreuve écrite :

| <b><u>Epreuve Ecrite :</u></b>   | <b>Durée</b>  | <b>Coefficient</b> |
|--|---------------|--------------------|
| Analyse et critique d'un projet se rapportant à l'option choisie par le candidat   | 4H            | 6                  |
| <b><u>Epreuve orale :</u></b>  | <b>Durée</b>  | <b>Coefficient</b> |
| Présentation et discussion d'un travail personnel préparé par le candidat se rapportant à l'option choisie et entretien avec le jury | au 15 à 30 mn | 4                  |

L'épreuve écrite peut être rédigée en langue arabe ou française, au choix du candidat.

### 6- Note finale

$$\text{Note Finale} = \frac{(\text{Moy des notes des épreuves d'examen}) * 70 + (\text{Moy des notes professionnelles}) * 30}{100}$$



**II- MODALITES DU DEROULEMENT DE L'EXAMEN D'APTITUDE  
PROFESSIONNELLE :**

**1 - Date de l'ouverture de l'examen :**

L'examen sera ouvert le **10 Décembre 2023**.

**2 - Envoi des dossiers de candidatures :**

Les dossiers de candidature doivent être adressés à la Direction Administrative et Financière avant le **30 Novembre 2023, délai de rigueur**.

**Tout dossier de candidature ne comportant pas les documents et les renseignements exigés, sera rejeté. De même, aucune demande de changement d'option n'est admise. Le candidat est invité à préciser, dans la fiche de renseignement, l'option et la langue.**



**FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CANDIDATS A  
L'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES  
AU GRADE DE TECHNICIEN 1<sup>er</sup> GRADE (ECHELLE 11)**

**I- ETAT CIVIL**

NOM ET PRENOM :.....

C.N. I. :..... Mle CNT :.....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :.....

TITRES ET DIPLOMES (1) :.....

ETABLISSEMENT DELIVRANT LE DIPLOME :.....

L'ANNEE :.....

SPECIALITE :.....

ADRESSE PERSONNELLE :.....

.....  
N° DE TELEPHONE :.....

EMAIL :.....

**II- SITUATION ADMINISTRATIVE**

DATE DE RECRUTEMENT: .....

GRADE DE RECRUTEMENT :.....

GRADE ACTUEL :.....

DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE ACTUEL :.....

AFFECTATION ACTUELLE (2) :.....

-DIRECTION:.....

-SERVICE:.....

-VILLE:.....

-FONCTION ACTUELLE :.....



### **III- RAPPORT SUR LES ACTIVITES EXERCEES DEPUIS VOTRE RECRUTEMENT**

| ANNEE          | LIEU D' AFFECTATION | FONCTIONS | TACHES PAR SECTEUR D'ACTIVITES |
|----------------|---------------------|-----------|--------------------------------|
| du.....au..... |                     |           |                                |



#### **IV-L'EXAMEN PORTERA SUR LES DISCIPLINES SUIVANTES :**

- Affaires Administratives ;
- Affaires Economiques et Statistiques Agricoles ;
- Informatique ;
- Santé animale ;
- Hygiène alimentaire ;
- Production Végétale ;
- Protection des Végétaux et Contrôle Technique ;
- Répression des Fraudes et contrôle de la qualité des produits Agro-alimentaires ;

Dans quelle discipline souhaiteriez-vous passer l'examen ?

.....

V- Langue choisie pour passer l'examen : Arabe  Français

Signature du candidat :

Signature et cachet du supérieur hiérarchique :

Fait à.....Le.....

(1) Préciser l'établissement fréquenté, le diplôme et la date de son obtention

(2) Indiquer la Direction, le service, et le lieu d'affectation

NB : le responsable du Service des Ressources et du Support est tenu de vérifier l'exactitude de cette information, la fiche de renseignements doit être obligatoirement validée par le supérieur hiérarchique.



**ANNEXE 4**

**ACCES**

**AU GRADE DE**

**TECHNICIEN 2<sup>ÈME</sup> GRADE**

**(ÉCHELLE 10)**



## I-DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES :

**1-Décret n° 72.05.2 du 2 Décembre 2005 portant statut particulier du corps interministériel des techniciens.**

**2- Arrêté du Ministre Chargé de la modernisation des secteurs publics n°2621.06 du 23 chaoual 1427 du (15 Novembre 2006) portant règlement de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de 2<sup>ème</sup> grade (BO n°5482 du 14 Décembre 2006) ;**

**3-Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime du 19 Aout 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de 2<sup>ème</sup> grade (Echelle 10-Agents statutaires), de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires**

### **4-Conditions requises :**

L'examen est ouvert aux **Techniciens de 3<sup>ème</sup>**, recrutés par l'ONSSA, comptant au moins six (6) années de service effectif en cette qualité.

### **5-Contenu des épreuves :**

L'examen comportera une seule épreuve écrite :

| <b>Epreuve Ecrite :</b>   | <b>Durée</b>    | <b>Coefficient</b> |
|---|-----------------|--------------------|
| Analyse et critique d'un projet se rapportant à l'option choisie par le candidat.                     | 3H              | 3                  |
| <b>Epreuve Orale</b>  | <b>Durée</b>    | <b>Coefficient</b> |
| Présentation et discussion d'un travail personnel préparé par le candidat et entretien avec le jury . | Au moins 15 min | 2                  |

L'épreuve écrite peut être rédigée en langue arabe ou française, au choix du candidat.

### **6- Note finale**

Note Finale = 
$$\frac{(\text{Moy des notes des épreuves d'examen}) * 70 + (\text{Moy des notes professionnelles}) * 30}{100}$$



**II- MODALITES DU DEROULEMENT DE L'EXAMEN D'APTITUDE  
PROFESSIONNELLE :**

**1 - Date de l'ouverture de l'examen :**

L'examen sera ouvert le **10 Décembre 2023**.

**2 - Envoi des dossiers de candidatures :**

Les dossiers de candidature doivent être adressés à la Direction Administrative et Financière avant le **30 Novembre 2023**, délai de rigueur.

**Tout dossier de candidature ne comportant pas les documents et les renseignements exigés, sera rejeté. De même, aucune demande de changement d'option n'est admise. Le candidat est invité à préciser, dans la fiche de renseignement, l'option et la langue..**



**FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CANDIDATS A  
L'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES  
AU GRADE DE TECHNICIEN 2<sup>ème</sup> GRADE (ECHELLE 10)**

**I- ETAT CIVIL**

**NOM ET PRENOM** : .....

**C. N. I.** : ..... **Mle CNT** : .....

**DATE ET LIEU DE NAISSANCE** : .....

**TITRES ET DIPLOMES (1)** : .....

**ETABLISSEMENT DELIVRANT LE DIPLOME** : .....

**L'ANNEE** : .....

**SPECIALITE** : .....

**ADRESSE PERSONNELLE** : .....

.....  
**N° DE TELEPHONE** : .....

**EMAIL** : .....

**II- SITUATION ADMINISTRATIVE**

**DATE DE RECRUTEMENT** : .....

**GRADE DE RECRUTEMENT** : .....

**GRADE ACTUEL** : .....

**DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE ACTUEL** : .....

**AFFECTATION ACTUELLE (2)** : .....

-**DIRECTION** : .....

-**SERVICE** : .....

-**VILLE** : .....

-**FONCTION ACTUELLE** : .....



### **III- RAPPORT SUR LES ACTIVITES EXERCEES DEPUIS VOTRE RECRUTEMENT**

| ANNEE          | LIEU<br>D'AFFECTION | FONCTIONS | TACHES PAR SECTEUR<br>D'ACTIVITES |
|----------------|---------------------|-----------|-----------------------------------|
| du.....au..... |                     |           |                                   |



**IV-L'EXAMEN PORTERA SUR LES DISCIPLINES SUIVANTES :**

- Affaires Administratives ;
- Affaires Economiques et Statistiques Agricoles ;
- Informatique ;
- Santé animale ;
- Hygiène alimentaire ;
- Production Végétale ;
- Protection des Végétaux et Contrôle Technique ;
- Répression des Fraudes et contrôle de la qualité des produits Agro-alimentaires.

**Dans quelle discipline souhaiteriez-vous passer l'examen ?**

**V- Langue choisie pour passer l'examen : Arabe  Français**   
**Signature du candidat :**

**Signature et cachet du supérieur hiérarchique :**

**Fait à.....Le.....**

- 
- (1) Préciser l'établissement fréquenté, le diplôme et la date de son obtention
  - (2) Indiquer la Direction, le service, et le lieu d'affectation

**NB :** le responsable du service des Ressources et du Support est tenu de vérifier l'exactitude de cette information, la fiche de renseignements doit être obligatoirement validée par le supérieur hiérarchique.



## **ANNEXE 5**

# **ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN 3<sup>ÈME</sup> GRADE (ÉCHELLE 9)**



## I-DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES :

**1-Décret n° 72.05.2 du 2 Décembre 2005 portant statut particulier du corps interministériel des techniciens.**

**2- Arrêté du Ministre Chargé de la modernisation des secteurs publics n°2620.06 du 23 chaoual 1427 du (15 Novembre 2006) portant règlement de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de 3<sup>ème</sup> grade (BO n°5482 du 14 Décembre 2006) ;**

### **3-Conditions requises :**

L'examen est ouvert aux **Techniciens de 4<sup>ème</sup>**, recrutés par l'ONSSA, comptant au moins six (6) années de service effectif en cette qualité.

### **4-Contenu des épreuves :**

L'examen comportera une seule épreuve écrite :

| <b>Epreuve Ecrite :</b>  | <b>Durée</b>   | <b>Coefficient</b> |
|--|----------------|--------------------|
| Analyse et critique d'un projet se rapportant à l'option choisie par le candidat.  | 3H             | 3                  |
| <b>Epreuve Orale</b>   | <b>Durée</b>   | <b>Coefficient</b> |
| Entretien avec le jury sur les épreuves écrites, les activités du candidat et ses aptitudes à assumer les tâches du grade supérieur. | Au moins 15 mn | 2                  |

L'épreuve écrite peut être rédigée en langue arabe ou française, au choix du candidat.

### **5- Note finale**

Note Finale = 
$$\frac{(\text{Moy des notes des épreuves d'examen}) * 70 + (\text{Moy des notes professionnelles}) * 30}{100}$$



## II- MODALITES DU DEROULEMENT DE L'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE :

### **1 - Date de l'ouverture de l'examen :**

L'examen sera ouvert le **10 Décembre 2023**.

### **2 - Envoi des dossiers de candidatures :**

Les dossiers de candidature doivent être adressés à la Direction Administrative et Financière avant le **30 Novembre 2023, délai de rigueur**.

**Tout dossier de candidature ne comportant pas les documents et les renseignements exigés, sera rejeté. De même, aucune demande de changement d'option n'est admise. Le candidat est invité à préciser, dans la fiche de renseignement, l'option et la langue..**



**FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CANDIDATS A  
L'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES  
AU GRADE DE TECHNICIEN 3<sup>ème</sup> GRADE (ECHELLE 9)**

**I- ETAT CIVIL**

NOM ET PRENOM : .....

C. N. I. : ..... Mle CNT : .....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : .....

TITRES ET DIPLOMES (1) : .....

ETABLISSEMENT DELIVRANT LE DIPLOME : .....

L'ANNEE : .....

SPECIALITE : .....

ADRESSE PERSONNELLE : .....

.....  
N° DE TELEPHONE : .....

EMAIL : .....

**II- SITUATION ADMINISTRATIVE**

DATE DE RECRUTEMENT : .....

GRADE DE RECRUTEMENT : .....

GRADE ACTUEL : .....

DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE ACTUEL : .....

AFFECTATION ACTUELLE (2) : .....

-DIRECTION: .....

-SERVICE: .....

-VILLE: .....

-FONCTION ACTUELLE : .....



### **III- RAPPORT SUR LES ACTIVITES EXERCEES DEPUIS VOTRE RECRUTEMENT**

| ANNEE          | LIEU<br>D'AFFECTATION | FONCTIONS | TACHES PAR SECTEUR<br>D'ACTIVITES |
|----------------|-----------------------|-----------|-----------------------------------|
| du.....au..... |                       |           |                                   |



**IV-L'EXAMEN PORTERA SUR LES DISCIPLINES SUIVANTES :**

- Affaires Administratives ;
- Affaires Economiques et Statistiques Agricoles ;
- Informatique ;
- Santé animale ;
- Hygiène alimentaire ;
- Production Végétale ;
- Protection des Végétaux et Contrôle Technique ;
- Répression des Fraudes et contrôle de la qualité des produits Agro-alimentaires.

**Dans quelle discipline souhaiteriez-vous passer l'examen ?**

.....  
**Langue choisie pour passer l'examen : Arabe  Français**

**Signature du candidat :**

**Signature et cachet du supérieur hiérarchique :**

**Fait à.....Le.....**

---

(1) Préciser l'établissement fréquenté, le diplôme et la date de son obtention

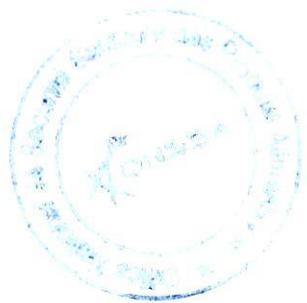
(2) Indiquer la Direction, le service, et le lieu d'affectation

**NB :** le responsable du service des Ressources et du Support est tenu de vérifier l'exactitude de cette information, la fiche de renseignements doit être obligatoirement validée par le supérieur hiérarchique.



## **ANNEXE 5**

# **ACCES AU GRADE** **D'ADMINISTRATEUR DE** **2ÈME GRADE** **(ECHELLE 11)**



## I-DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES :

**1-Décret n°2.06.377 du 29 Octobre 2010 portant statut particulier du corps interministériel des administrateurs.**

**2-Arrêté du Ministre délégué Auprès du Premier Ministre Chargé de la Modernisation des Secteurs Publics n° 1170.11 en date du 27 Avril 2011 fixant les conditions, les modalités et le programme de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade d'administrateur de 2<sup>ème</sup> grade (BO n° 5950 en date du 09 Juin 2011).**

**3-Conditions requises :**

L'examen est ouvert aux administrateurs de 3<sup>ème</sup> grade, recrutés par l'ONSSA, comptant au moins six (6) années de service effectif en cette qualité.

**4-Contenu des épreuves :**

L'examen comportera une seule épreuve écrite :

| <b>Epreuve Ecrite :</b>  | <b>Durée</b>   | <b>Coefficient</b> |
|--|----------------|--------------------|
| Se rapportant aux domaines d'activité liés au grade supérieur ou attributions de l'Office. L'épreuve peut être élaborée sous forme d'analyse d'un sujet, réponses aux questions, étude d'un dossier ou commentaire d'un texte. | 3H             | 4                  |
| <b>Epreuve Orale</b>   | <b>Durée</b>   | <b>Coefficient</b> |
| -Entretien avec le jury sur les épreuves écrites, les activités du candidat et ses aptitudes à assumer les tâches du grade supérieur.  | Au moins 15 mn | 4                  |

L'épreuve écrite peut être rédigée en langue arabe ou française, au choix du candidat.

**5- Note finale**

$$\text{Note Finale} = \frac{(\text{Moy des notes des épreuves d'examen}) * 70 + (\text{Moy des notes professionnelles}) * 30}{100}$$



**II- MODALITES DU DEROULEMENT DE L'EXAMEN D'APTITUDE  
PROFESSIONNELLE :**

**1 - Date de l'ouverture de l'examen :**

L'examen sera ouvert le **10 Décembre 2023**.

**2 - Envoi des dossiers de candidatures :**

Les dossiers de candidature doivent être adressés à la Direction Administrative et Financière avant le **30 Novembre 2023, délai de rigueur**.

